

La taxonomie **RAN 1.7.0** est une nouvelle version du « Reporting Assurance National » qui entre en vigueur à partir de l'arrêté du **31 décembre 2023**.

Cette version met en œuvre l'instruction ACPR [2023-I-13](#) et annexe.

Les évolutions de la taxonomie RAN 1.7.0 par rapport à la version précédente 1.6.0, sont signalées dans le document « ACPR\_RAN\_DPM\_Annotated\_Templates\_v1.7.0\_modifications\_vs\_v1.6.0.xlsx » disponible dans la grille de publication.

Cette taxonomie regroupe 3 points d'entrée :

- « **ran** »
- « **ran\_cs** » et « **ran\_cg** »

Cette version 1.7.0 présente uniquement 2 modifications de contrôles (tableaux FR.22.01/FR.22.05 ligne R0110) par rapport à la version « draft » publiée précédemment.

#### **Rappel des précisions concernant le remplissage de l'état FR.30.01 :**

Lien vers le guide méthodologique des états ENS/RAN

[https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/ens\\_statistiques\\_prudentiels\\_taxonomie\\_1.6.zip](https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/ens_statistiques_prudentiels_taxonomie_1.6.zip)

1. Modalités de remplissage de la colonne C0020 « Identification du bien » :
  - Dans le cas de biens détenus directement par le remettant, il conviendra de renseigner 1 ligne par bien détenu.
  - Dans le cas de biens détenus indirectement par le remettant via des sociétés civiles immobilières/foncières non cotées à une bourse OCDE, il conviendra de renseigner :
    - L'identifiant « **Total** » (1 ligne Total par société civile immobilière/foncière non cotées à une bourse OCDE).
    - L'identifiant du bien immobilier (1 ligne par bien immobilier détenu par la société immobilière/foncière non cotée à une bourse OCDE).
2. Le contenu de la colonne C0030 « Code et Type de code SII de l'actif correspondant » doit reprendre le même code que celui exploité en colonne C0040 « Code et Type de code SII » de l'état S.06.02 du reporting SII (pas de contrôle dans la taxonomie).  
En revanche, le contrôle de formalisme du champ « Code et Type de code » (taxonomie S2 EIOPA) est référencé dans la taxonomie RAN (Cf fichier des contrôles taxonomiques) et rappelé dans la règle de remise EIOPA IV 3.2.

[https://dev.eiopa.europa.eu/Taxonomy/Full/2.7.0/Common/EIOPA\\_XBRL\\_Filing\\_Rules\\_2.7.0.pdf](https://dev.eiopa.europa.eu/Taxonomy/Full/2.7.0/Common/EIOPA_XBRL_Filing_Rules_2.7.0.pdf)

#### **IV.3.2 ISIN and other instrument codes For identification of an instrument based on "code" and "type of code" predefined pattern (one of the following) MUST be used :**

1. ISIN/{code} for ISO 6166 ISIN code,
2. CUSIP/{code} for The Committee on Uniform Securities Identification Procedures numbers assigned by the CUSIP Service Bureau for U.S. and Canadian companies,
3. SEDOL/{code} for Stock Exchange Daily Official List for the London Stock Exchange,
4. WKN/{code} for Wertpapier Kenn-Number, 14 Only if the original figure is rounded to 850532.10 15 „None” should be reported in scenario when LEI code is expected but was not attributed to an

undertaking. It is not equivalent of „Not applicable” as it has a certain meaning. Therefore value should be reported as ...>None</” ...

5. BT/{code} for Bloomberg Ticker,
6. BBGID/{code} for Bloomberg Global ID,
7. RIC/{code} for Reuters instrument code,
8. FIGI/{code} for Financial Instrument Global Identifier,
9. OCANNA/{code} for other code by members of the Association of National Numbering Agencies,
99. CAU/INST/{code} for code attributed by the undertaking.

Dans le paquetage joint, vous trouverez :

- Répertoire doc
  - Les fichiers du DPM RAN :  
(Dictionnaire *ACPR\_RAN\_DPM\_Dictionary\_v1.7.0.xlsx*)  
(États annotés (*ACPR\_RAN\_DPM\_Annotated\_Templates\_v1.7.0.xlsx*) qui complètent le DPM de la taxonomie EIOPA.  
(*ACPR\_RAN\_DPM\_Annotated\_Templates\_v1.7.0\_modifications\_vs\_v1.6.0.xlsx*) qui liste les différences entre la V1.7.0 et la précédente version 1.6.0 de la taxonomie.
  - Un document décrivant la taxonomie  
(*ACPR\_RAN\_Description\_de\_la\_taxonomie\_v1.7.0.pdf*), à utiliser en complément de la documentation de l’EIOPA.
  - Un document listant les validations (*ACPR\_RAN\_Validations\_v1.7.0.xlsx*).
- Répertoire taxonomy
  - La taxonomie, dans un paquetage incluant les éléments externes utilisés (EIOPA, Eurofiling et XBRL International).
- Répertoire instances
  - Des instances squelettes, comportant l’ensemble des faits possibles, pour le point d’entrée avec des données à zéro, sans cohérence métier.
- Répertoire bcdl
  - Des fichiers produits lors de la génération des assertions donnant, notamment, la correspondance avec la codification RC (*Row-Column*) utilisée par l’EIOPA.

Remarques et limitations :

- Cette taxonomie référence la taxonomie Solvabilité II V2.7.
- Les indicateurs de remises sont indiqués dans la taxonomie par l’intermédiaire de labels ayant le rôle <http://www.eurofiling.info/xbml/role/filing-indicator-code> pointant vers chaque table. Auparavant seule référence aux indicateurs de remise, le fichier find-params.xml, qui permet de contrôler la présence d’indicateurs de remise dans les assertions, ne permet pas de lister tous les indicateurs de remises autorisés. Par exemple, le FR.99.01 n’est pas contrôlé par une assertion et ne se retrouve donc pas dans find-params.xml.